

HONORAIRES TTC LYSIS PATRIMOINE IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN CHARGE ACQUEREUR

A l'exclusion du neuf (VEFA), commerces et immobilier d'entreprise.

Il est précisé que les honoraires ci-dessus indiqués doivent être des prix maximums pratiqués.

Honoraires payables à la conclusion de l'acte authentique

CA	MAXIMUM
0 à 50 000€	5000€ - 10%
50 000€ à 100 000€	10 000€ - 10%
100 000€ à 150 000€	15 000€ - 10%
150 000€ à 200 000€	9%
200 000€ à 250 000€	8%
250 000€ à 350 000€	7%
350 000€ à 500 000€	7%
500 000€ à 1 000 000€	6%
Supérieur à 1 000 000€	5%

Barèmes d'honoraires Lysis Patrimoine Immobilier « maximums » pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017.